



Quelles procedures puis je entamees

Par **josiane19320**, le **15/04/2016 à 16:45**

bonjour, suite a une demande d'augmentation de salaire, le soi disant tuteur ma congediee pour abus de faiblesse sur personne agee. lors de l'entretien prealable celui ci s'est presente comme tuteur legal mandate par le tgi, or cela s'avere faux, n'a pas demande l'avis de mon employeur, as menace de faire appel aux gendarmes je ne respectais pas l'interdiction de m'approcher de mon employeur, a essaye de me faire signer une lettre de demission ce que j'ai refuse.

compte rendu de l'entretien prealable;

Compte rendu convocation pour un eventuel licenciement reçu par courrier avec accuse de réception.

Présents à cette réunion :

- Mademoiselle Grec Marie Rose, employeur.
- Monsieur Modart Eloic, référent de mon employeur.
- Madame Tabaste sylvie, coordinatrice de l'instance de coordination et de l'autonomie du canton de la Roche Canillac.
- Monsieur Pair Christian, Maire de ST MARTIN LA MEANNE présent en tant que témoin a ma demande.
- Guitton Josiane, aide a domicile niveau 2 depuis deux ans et demi chez mademoiselle GREC.

18h05 début de l'entretien.

Monsieur Modart se présente en tant que tuteur désigné par le tribunal de Mlle Grec Marie Rose. En employant le tutoiement et ce tout au long de l'entretien m'a demande si je savais pourquoi nous étions present, je lui dis que non.

Il me signifie alors que j'avais fait signe une demande d'augmentation de salaire et que cela était un abus de faiblesse et que cela constitue une fautes très grave. il a, évoque aussi un non respect du contrat de travail, employé l'expression suivante je reconnais les têtes blanches et les têtes noires>>. il m'a dit de signer un document que la coordinatrice s'est empressé de me tendre, lettre de démission, sinon il irait porter plainte au gendarmes pour abus de faiblesse et engager la procédure de licenciement.

A partir du 29 juillet 2015 monsieur modart m'interdis de me présenter sur le lieu de travail pendant les heures et en dehors de celles-ci. J'invite monsieur MODART a, explique les faits reproches, et a lui demander son avis, il me retorque qu'il n'as pas besoin de son avis et que c'est lui qui decide.

Je demande un délai de réflexion jusqu'au jeudi 30 /07/2015.

Je lui signifie par mail mon refus de démission mon intention de me présenter à mon poste de travail jusqu'à la date de mes congés payes soit le 02/08/2015 à 19h00.

probleme c'est que moins de trois mois apres mon licenciement mon ex employeur est decede et ma saisie des prud'homme est pour le momment en stand by car le notaire est a la recherche d'eventuels heritier .rnce que je trouve lamentable c'est la facon dont mon employeur est morte dans des conditions lamentable voir inhumaine,enfermee seule pendant la journee avec 2ou 3visites de moins d'une heure de son employee ou de sa fille embauchee a ma place.je suis dans une situation preciaire car la faute grave pese sur ma vie professionnelle.rnje vous remercie de votre aide